



BREUSCH'
wickersheim

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 27 septembre 2024 à 19h00**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Madame DIEMER Annie, Monsieur NIEDERST Jean-Louis, Madame BIRGY LOZANO Odile (jusqu'à son retour), Monsieur ZEISSLOFF Patrick (à partir de son départ)

Pouvoirs : Madame DIEMER Annie a donné pouvoir à Madame TERNOY Doris
Monsieur NIEDERST Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur SEIFERT Daniel
Madame BIRGY LOZANO Odile a donné pouvoir à Madame RITTER Anne le temps de rejoindre l'assemblée
Monsieur ZEISSLOFF Patrick a donné pouvoir à Monsieur KRATZ Lucien à partir du moment où il a quitté l'assemblée

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 20 septembre 2024 :

1. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire et autorisation de signature
2. Offres concernant la réalisation de tests d'étanchéité à l'air sur le projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire
3. Demandes de subventions de la Commune auprès de divers organismes (point ajourné)
4. Travaux de rénovation du chauffage de l'église
5. Travaux de réparation du chalet du tennis
6. Mise à jour annuelle des indices de fermage
7. Mise à jour du tarif d'indemnisation des agriculteurs effectuant des travaux pour le compte de la Commune
8. Création de postes
9. Indemnités pour les élections
10. Charte et délibération relative au télétravail
11. Fête de Noël des aînés et tarifs des colis
12. Sortie d'études du 19 octobre 2024 à Muttersholtz
13. Demande de subvention de « à l'Ouest de l'Est »
14. Charte de partenariat dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (*document joint au mail de*
15. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est au sujet de l'Eurométropole de Strasbourg (*document joint au mail de convocation*)
16. Avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Divers et comptes-rendus.

Madame le Maire précise l'ajournement du point 3 et demande l'ajout du point relatif à la charte de mise à disposition d'un agent à la Commune d'Osthoffen.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

1. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire

Dans le cadre de notre projet, il convient de mettre à jour le plan de financement, selon les informations en notre disposition à ce jour :

Vu le tableau prévisionnel des subventions suivants :

Nom de l'organisme et type de subvention	Montant prévisionnel
Subvention CD67 - Fond de Développement et d'Attractivité	250 400,00 €
Subvention Etat - DETR 2022 + 2023	1 193 457,00 €
Subvention Région Cadre de vie et services de proximité	100 000,00 €
Subvention Région Climaxion (en attente de notification)	80 545,00 €
Subvention Région géothermie (en attente de notification)	111 926,80 €
Subvention Région photovoltaïque	3 643,50 €
Subvention CAF	564 000,00 €
Subvention CEA - Fond Communal Alsacien	100 000,00 €
Subvention FST cuve (60% de la dépense)	17 625,69 €
Wienerberger (mécénat privé)	20 000,00 €
Montant total des subventions prévisionnelles	2 441 237,99 €

	Selon estimations au 01/09/2024	Remarques
Coût total TTC du projet	7 240 677,91€	
Montant total des subventions prévisionnelles	2 441 237,99 €	
Reste à payer TTC après déduction des subventions prévisionnelles	4 799 439,92€	
<i>Emprunt (déjà réalisé en juillet 2022)</i>	2 500 000,00€	
Autofinancement par la Commune	2 299 439,92€	dont FCTVA prévisionnelle : 1 187 760,80€

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'ACTER le plan de financement tel que susmentionné

Adopté à l'unanimité.

2. Offres concernant la réalisation de tests d'étanchéité à l'air sur le projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire

Dans le cadre de notre projet de rénovation complète de notre salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire, la maîtrise d'œuvre nous a informé de l'obligation de réalisation de tests d'étanchéité à l'air.

Au vu de l'organisation des travaux du projet par zones et afin de ne pas impacter l'avancement du chantier ces tests seront réalisés par zone de bâtiment :

1 test sur la partie périscolaire/réfectoire/cuisine après le hors d'eau/hors d'air

1 test sur la partie salle polyvalente/petite salle /hall d'entrée après le hors d'eau/hors d'air

1 test sur la partie périscolaire/réfectoire/cuisine après les finitions

1 test sur la partie salle polyvalente/petite salle/hall d'entrée après les finitions

Vu les entreprises sollicitées et les offres réceptionnées,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'offre de l'entreprise SAS INGEDAIR pour un montant de 4596,00€ HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et à engager les travaux

Adopté à l'unanimité.

3. Demandes de subventions de la Commune auprès de divers organismes

Point ajourné

4. Travaux de rénovation du chauffage de l'église

Vu que la Commune est propriétaire du bâtiment de l'église,

Vu la nécessité de remplacer le chauffage électrique de l'église,

Vu la délibération n° 45/2022 du 16 septembre 2022 qui acte la participation de la Commune pour un montant de 4000€,

Vu la proposition de la Paroisse de participer au paiement du montant restant hors taxes,

Vu la participation de l'UEPAL,

Vu les entreprises consultées et les offres réceptionnées,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'offre de l'entreprise HUCK pour un montant de 28 700,00€ HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis, à engager les travaux et effectuer la maîtrise d'ouvrage

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0)

5. Travaux de réparation du chalet du tennis

Vu la nécessité de réparer la toiture du chalet du tennis suite aux infiltrations subies du fait du vieillissement de la toiture du chalet installée en 2007,

Vu les entreprises sollicitées et les offres réceptionnées,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'offre de l'entreprise CG couverture pour un montant de 1600€ HT et achat de matériel pour un montant TTC de 889,18€ donc un prix total travaux de 2489,18€
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et à engager les travaux

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0)

6. Mise à jour annuelle des indices de fermage

Vu l'arrêté du 17 juillet 2024 constatant pour 2024 l'indice national des fermages,

L'indice national des fermages s'établit pour 2024 à 122,55.

La variation de l'indice national des fermages de 2024 par rapport à l'année 2023 est de 5,23 %.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'indice national des fermages pour 2024 tel que susmentionné.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

7. Mise à jour du tarif d'indemnisation des agriculteurs effectuant des travaux pour le compte de la Commune

Vu que la Commune fait appel à des agriculteurs de la Commune pour la réalisation de certains travaux,

Vu la délibération n° 30/2015 du 2 avril 2015 fixant le tarif d'indemnisation des agriculteurs effectuant des travaux pour le compte de la Commune

Vu l'augmentation des frais notamment liés au prix du carburant,

Vu le tarif d'indemnisation des agriculteurs fixé à 40€/h à l'Association Foncière,

Madame le Maire propose de fixer une indemnisation de 40€/heure de travail effectué.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE l'indemnisation des agriculteurs ayant effectués des travaux pour le compte de la Commune sur sollicitation de celle-ci et sur présentation d'un décompte au tarif de 40€/heure

Adopté à l'unanimité.

8. Création de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins de la collectivité,

Il convient de créer les postes suivants :

- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- Un poste d'Adjoint Administratif
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE les créations de postes tels que susmentionnés au 1^{er} octobre 2024
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes en découlant

Adopté à l'unanimité.

9. Indemnités pour les élections

Madame CAQUELIN Nathalie ayant remplacé Chloé KOCH lors du scrutin du 1^{er} tour des élections législatives, une indemnité forfaitaire de 150€ lui sera versée.

Madame Chloé KOCH touchera 150€ pour les élections européennes et 150€ pour le second tour des élections législatives anticipées.

Adopté à l'unanimité.

10. Charte et délibération relative au télétravail

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;

Vu l'accord collectif national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, négocié et signé à l'unanimité le 13 juillet 2021 par les organisations syndicales des trois versants de la fonction publique ;

Vu l'accord collectif local relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les collectivités et leurs établissements publics de moins de 50 agents relevant du comité technique (CST) placé auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin, négocié et signé à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives le 16 novembre 2022, adopté par la présente délibération ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 26 juin 2024 ;

Considérant que le télétravail s'est particulièrement répandu au sein de la fonction publique au cours des dernières années et notamment depuis l'année 2020 dans un contexte de pandémie persistante liée à la covid 19, conduisant au placement d'agents en télétravail en dehors de tout cadre réglementaire ; que cette situation d'urgence inédite nécessite de prendre de nouvelles mesures destinées à sécuriser pour l'avenir le recours au télétravail ;

Considérant que le recours au télétravail peut être vu comme un mode d'organisation particulièrement intéressant pour répondre aux enjeux actuels et futurs et notamment ceux liés à l'environnement en permettant de réduire les déplacements et les consommations énergétiques, ou encore ceux liés à un meilleur équilibre entre les territoires, sans compter que le télétravail peut

également participer à une meilleure attractivité du secteur public et une meilleure qualité de vie au travail ;

Considérant que le télétravail a fait l'objet d'un important dialogue social lequel a débouché sur un accord collectif national le 13 juillet 2021 et un accord local le 16 novembre 2022 qu'il convient de mettre en œuvre au sein de la Commune de Breuschwickersheim ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'accord collectif local relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les collectivités et leurs établissements publics de moins de 50 agents relevant du comité technique (CST) placé auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin, négocié et signé à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives le 16 novembre 2022.
- DECIDE d'autoriser le recours au télétravail pour l'ensemble des agents de la Commune de Breuschwickersheim qu'ils soient agents titulaires ou stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé, qu'ils soient à temps complet, non complet, ou à temps partiel dès lors que leurs missions sont éligibles au télétravail et dans le cadre fixé par la Commune
- DECIDE de fixer les activités éligibles au télétravail comme suit : Toutes les activités de mise en œuvre des politiques publiques définies par les élus ne nécessitant pas de présence physique sur place : activités de bureautique ; activités de secrétariat ; élaboration et rédaction de tous les actes administratifs, arrêtés, courriers, attestations et comptes-rendus ; préparation des Conseils Municipaux et autres réunions des commissions et rédaction des comptes-rendus y relatifs ; enregistrement, instruction et suivi des dossiers d'urbanisme ; gestion des ressources humaines et élaboration des paies ; gestion et suivi des marchés publics ; gestion des équipements municipaux ; demandes de devis ; mise à jour du site et du journal électronique d'information ; rédaction des publications et communications communales ; suivi de tous dossiers en cours ne nécessitant pas de présence physique sur place, à l'exception de l'accueil physique du public.
- DECIDE d'autoriser l'exercice du télétravail dans les lieux potentiels suivants, sachant que tous les lieux d'exercice du télétravail doivent respecter les conditions de sécurité, de conformité des installations et de confidentialité inhérentes aux activités du télétravailleur :
 - au domicile de l'agent (ou éventuellement un autre lieu privé déclaré et accordé par l'employeur) ;
 - au sein des installations de l'Eurométropole de Strasbourg
- DECIDE de fixer les autres modalités de télétravail conformément à la charte annexée à la présente délibération et de fixer l'attestation de conformité des installations aux spécifications techniques selon le modèle ci-joint ;
- ACTE la charte relative au télétravail tel que ci-jointe en annexe 1.

Adopté à l'unanimité.

11. Fête de Noël des aînés et tarifs des colis

La fête de Noël des aînés se passera sous la même formule que l'an dernier, vu que la salle polyvalente est en travaux, à savoir : un goûter le samedi 7 décembre 2024 après-midi avec distribution des colis de Noël.

Le Conseil Municipal propose de reconduire les tarifs de 2023, à savoir :

- 25€ pour un colis solo
- 35€ pour un colis duo

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE les tarifs des colis de Noël tels que susmentionnés.

Madame Anne RITTER, Adjointe aux Séniors, invite tous les membres du Conseil Municipal pour cette prise de décision : le lundi 21 octobre 2024 à 19h30.

C'est lors de cette commission où la composition du colis sera décidée ensemble et actée.

Madame Odile BIRGY LOZANO rejoint l'assemblée, ce qui met fin à la procuration qu'elle avait donnée à Madame Anne RITTER.

12. Sortie d'études du 19 octobre 2024 à Muttersholtz

Vu la sortie d'études du Conseil Municipal prévue le 19 octobre 2024 à Muttersholtz,

Vu que les élus covoitureront avec leurs véhicules personnels pour s'y rendre,

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge des frais pour la location de vélos sur place pour le déplacement lors des visites de la Commune pour un montant maximal de 400€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE la prise en charge des frais de location de vélos pour la sortie d'études du 19 octobre 2024 tel que susmentionné

Adopté à l'unanimité.

13. Demande de subvention de « à l'Ouest de l'Est »

Vu la discussion lors du dernier Conseil Municipal,

Vu les questions posées à l'association et vu les réponses obtenues,

Le Conseil Municipal propose de soutenir la newsletter qui fournit des informations sur les événements et initiatives locales aux habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE le versement d'une subvention de 100€ à l'association « à l'Ouest de l'Est »

Adopté à la majorité (pour : 9 ; contre : 4 ; abstention : 2)

Monsieur Patrick ZEISSLOFF doit quitter l'assemblée et donne procuration à Monsieur Lucien KRATZ.

14. Charte de partenariat dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial

Vu la charte de partenariat proposé par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial,

Vu la présentation faite du Plan Alimentaire Territorial par Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite charte de partenariat au nom de la Commune de Breuschwickersheim

Adopté à la majorité (pour : 9 ; contre : 1 ; abstention : 6).

Le Conseil Municipal est sensible à la consommation locale et au respect de l'agriculture française.

15. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est au sujet de l'Eurométropole de Strasbourg : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé à un contrôle conjoint des comptes de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente qui a porté exclusivement sur l'adaptation de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg aux changements climatiques. Ce contrôle s'est par ailleurs inscrit dans le cadre d'une enquête commune à la Cour des comptes et à plusieurs chambres régionales des comptes qui a permis la rédaction d'un rapport national sur ce sujet afin de comparer l'efficacité de politiques publiques menées par différents territoires et par l'Etat. Le rapport d'observations définitives a été adressé à la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg le 10 avril 2024. Aux termes de l'article L243-6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale aux assemblées délibérantes des Communes membres.

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg

Adopté à l'unanimité.

16. Avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Vu la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Breuschwickersheim-Kolbsheim en 1989,

Vu l'arrêté de création dudit RPI,

Vu la croissance des Communes,

Vu que les classes sont déjà en double niveau actuellement et depuis plusieurs années,

Vu la complexité et les contraintes liées au transport scolaire des élèves,

Vu les échanges avec les parents d'élèves,

Vu que les fêtes scolaires se font séparément entre l'école de Breuschwickersheim et l'école de Kolbsheim,

Vu que les conseils d'école se font séparément entre l'école de Breuschwickersheim et l'école de Kolbsheim,

Il est proposé, suite à notre réunion avec M. CHAILLOT, inspecteur d'académie, et les élus de Kolbsheim, de dissoudre le RPI à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE la demande de dissolution du RPI à compter de la rentrée scolaire 2025-2026
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes en découlant

Adopté à la majorité (pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 3)

17. Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent à la Commune d'Osthoffen

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la situation de Madame Nathalie CAQUELIN exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie à Osthoffen depuis le 1^{er} février 2023,

Vu la mutation de Madame Nathalie CAQUELIN vers Osthoffen à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la charge de travail de Madame Nathalie CAQUELIN à Osthoffen et vu la demande de Monsieur le Maire d'Osthoffen,

Il est nécessaire de prendre un avenant à la convention de mise à disposition pour passer à la répartition suivante de la durée hebdomadaire de service de Madame Nathalie CAQUELIN à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- 21/35^{ème} à Osthoffen (3 jours/semaine)
- 14/35^{ème} à Breuschwickersheim (2 jours/semaine)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE les dispositions de l'avenant tel que susmentionné
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes en découlant

Adopté à l'unanimité.

Divers et comptes rendus :

- Madame le Maire fait le point sur :
 - Le changement des horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} octobre 2024 dont les habitants sont informés par le site internet et le prochain bulletin d'information.
 - Point sur la visite de chantier du 2 octobre 2024 à 17h
- Information sur la prochaine parution du bulletin d'informations à distribuer courant de semaine prochaine.
- Le Conseil Municipal est informé que deux luminaires du terrain de football ne fonctionnent plus.

Madame le Maire clôt la séance à 22h40.